Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23 FEV. 2024
ID : 083-218300507-20240221-2024_032-DE

République Française

Ville de Draguignan

N°2024-032

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	37

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE LA CDC HABITAT SOCIAL POUR L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SIS BD LÉON BLUM À DRAGUIGNAN

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURELIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :
CHRISTINE PRÉMOSELLI pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à ALAIN HAINAUT, MARTINE ZERBONE pouvoir à ÉVELYNE LORCET, JEAN-PIERRE SOUZA pouvoir à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, OLIVIER GORDE pouvoir à MICHEL PONTE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI pouvoir à CHRISTINE VILLELONGUE,

ABSENTS :
CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, RENÉ DIES, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 23 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23 FEV. 2024
ID : 083-218300507-20240221-2024_032-DE

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252- 2 ;

Vu le code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu le contrat de prêt n° 153605 conclu entre CDC HABITAT SOCIAL et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Dans le cadre de son accompagnement du secteur du logement social, la Caisse des Dépôts apporte son soutien à la CDC Habitat Social.

La CDC Habitat Social, bailleur de logement social, souhaite obtenir de la Commune, une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 263 987 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et conditions de prêt du contrat n° 153605 joint en annexe.

Cet emprunt composé de 4 lignes de prêt, vise à financer l'acquisition en VEFA de 22 logements collectifs sur l'opération « L'Envol » située Boulevard Léon Blum à Draguignan.

Considérant les dispositions suivantes :

Article 1 : La Commune de Draguignan accorde sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt.

Article 2 : Les caractéristiques financières des lignes du prêt sont indiquées, pour chacune d'elle, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières s'appliquent à chaque ligne du prêt référencé à l'annexe à compter de la date d'effet du contrat et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23 FEV. 2024
ID : 083-218300507-20240221-2024_032-DE

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 31 voix Pour,
Par 6 voix Contre ***(Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, Frédéric RENAULD et Franck GRIGOLO),***

- accorde la garantie d'emprunt de la Commune à la CDC Habitat Social pour le prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions définies ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ MAIRIE DE DRAGUIGNAN ★

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

Berger Levrault

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2024_032**
Objet :	**GARANTIE D?EMPRUNT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE LA CDC HABITAT SOCIAL POUR L?ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SIS BD LÉON BLUM À DRAGUIGNAN**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	083-218300507-20240221-2024_032-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20240221-2024_032-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-032.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20240221-2024_032-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.4 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : 32-1 Annexe garantie d'emprunt Envol_Léon Blum.pdf Nom métier : 73_CO-083-218300507-20240221-2024_032-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	483 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2024 à 10h41min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2024 à 10h41min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2024 à 10h41min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 février 2024 à 10h41min32s	Reçu par le MI le 2024-02-23